

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 20 mars 2023, a adopté le règlement suivant :

20-041-7 Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)

La modification vise à remplacer l'annexe B afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 5 mai 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat